



HAL
open science

La digression dans les Commentaires de Monluc : une historiographie en marge de l’histoire

Lionel Piettre

► **To cite this version:**

Lionel Piettre. La digression dans les Commentaires de Monluc : une historiographie en marge de l’histoire. Marc Hersant; Nathalie Kremer; Catherine Ramond. Digressions, réflexions et dissertations dans le récit à l’époque classique, Peeters, pp.283-297, 2025, La République des Lettres, 9789042952522. <hal-05302165>

HAL Id: hal-05302165

<https://hal.science/hal-05302165v1>

Submitted on 9 Oct 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC-ND 4.0 - Attribution - Non-commercial use - No Derivative Works - International License

Lionel Piettre, « La digression dans les *Commentaires* de Monluc : une historiographie en marge de l'histoire », in Hersant M., Kremer N., Ramond C. (eds), *Digressions, réflexions et dissertations dans le récit à l'époque classique*, Louvain, Peeters (La République des Lettres, 77), p. 283-296.

https://www.peeters-leuven.be/detail.php?search_key=9789042952522&series_number_str=77&lang=en

La digression dans les Commentaires de Monluc : une historiographie en marge de l'histoire

*Disons la vérité sans commentaires, si nous
avons assez de force d'esprit pour cela*¹.

À l'inverse de la conception qui prévalut à l'âge classique (ci-dessus résumée de façon lapidaire par Rapin), l'historiographie de la Renaissance ne pouvait être un simple récit. Elle accordait, en vertu de l'idéal cicéronien qui s'imposa au début du XVI^e siècle, une grande place aux réflexions de l'historien.

Cicéron demandait à celui-ci d'« orner » (*exornare*) son récit, en remontant aux « desseins » (*consilia*) des acteurs de l'histoire jusqu'aux événements (*eventus*), passant en revue l'ensemble des circonstances². Dans le Prologue de ses *Ogdoades*, rédigé entre la fin des années 1530 et le début des années 1540, l'humaniste Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, écrivait ainsi :

Et certes si on me confesse la difinition d'histoire, estre la vraye et diligente exposition des choses faites : J'en retireray qu'il ne suffist dire (quand on voudra escrire histoire) cecy fut dict, celà fut fait : Sans remonstrer comment, par qui, par quel moyen, à quel tiltre, et à quelle fin³.

L'historiographie cicéronienne, en distinguant l'histoire qui *explique* des annales ou chroniques qui *racontent*, imposait donc à l'historien des développements qui, d'un point de vue rhétorique, sont des ornements *nécessaires* à l'exposition des circonstances, et qu'il est difficile, pour cela, de qualifier de digressions⁴.

La question de la place des réflexions dans l'historiographie ne se réduit pourtant pas à ces distinctions théoriques. Dans la pratique, nombre de mémorialistes du second xvi^e siècle se disent ainsi, comme le souligne N. Kuperty-Tsur, inaptes ou hostiles à « manier la rhétorique ornée » – à quoi la critique ajoute immédiatement que « personne n'est dupe, refuser la rhétorique est une autre forme de rhétorique »⁵. Pour comprendre plus en profondeur ce problème de l'ornement historiographique, je propose ici d'examiner la pratique qu'en fait Blaise de Monluc, au sein d'un genre (les Mémoires) et dans une œuvre (ses *Commentaires*) qui échappent en partie aux théories rhétoriques et/ou humanistes de l'histoire⁶. Il n'est pas

¹ RAPIN René, *Réflexions sur l'histoire*, in : *Œuvres*, 1709, p. 254.

² CICÉRON, *De Oratore*, II, 51-54 et 63. Voir LEEMAN Anton D., « L'historiographie dans le *De oratore* de Cicéron », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, vol. 1, n° 3 (1985), p. 280- 288.

³ DU BELLAY Guillaume, « Prologue des *Ogdoades* », in : *Epitome de l'antiquité des Gaules et de France*, Paris, V. Sertenas, 1556, f° 1 v°. Voir l'édition et l'analyse de ce texte dans PIETTRE Lionel, *L'Ombre de Guillaume du Bellay sur l'écriture de l'histoire à la Renaissance*, Genève, Droz, à paraître, 2^e partie, chap. II.

⁴ Voir *L'Ombre de Guillaume du Bellay, op. cit., passim* ; sur Cicéron, 1^{re} partie, chap. I.

⁵ KUPERTY-TSUR Nadine, « Justice historique et écriture mémorialiste », in : *Écriture de soi et argumentation : rhétorique et modèles de l'autoreprésentation*, Actes du colloque de l'université de Tel-Aviv, 3-5 mai 1998, éd. KUPERTY-TSUR N., Caen, Presses universitaires de Caen, 2000, p. 47- 64, p. 62.

⁶ Sur les Mémoires du XVI^e siècle, voir FUMAROLI Marc, « Mémoires et Histoire ; le dilemme de l'historiographie humaniste au XVI^e siècle », in : *Les valeurs chez les mémorialistes français du XVII^e siècle avant la Fronde*, actes du colloque de Strasbourg et de Metz, 18-20 mai 1978, éd. HEPP N. et HENNEQUIN J., Paris, Klincksieck, 1979, p. 21- 45 ; KUPERTY-TSUR Nadine, *Se dire à la Renaissance : les mémoires au XVI^e siècle*, Paris, Vrin, 1997. Sur la spécificité des « commentaires », voir FURNEL Jean-Louis, « La conception des commentaires dans l'écriture de l'Histoire de Guichardin et Monluc », in : *Du Pô à la Garonne : recherches sur*

inutile de préciser d'emblée que, bien que très peu lettré, Monluc avait lu, ou plutôt s'était fait lire un (et un seul) théoricien de l'histoire : ce même Langey, auteur d'*Ogdoades* en partie perdues, en partie incluses dans les *Mémoires* de son frère Martin du Bellay⁷.

À première vue, il y a loin de l'historiographie cicéronienne d'un Langey à la pratique d'écriture du très soldatesque mémorialiste Monluc⁸, lequel récuse l'assimilation de ses propres *Commentaires* au genre historique : « je ne suis point historien, ny n'escris ce livre par manière d'histoire »⁹. Monluc revient fréquemment sur sa propre manière, expliquant qu'il ne compte écrire que sur ses actions personnelles, pour en faire, en somme, le « commentaire ». Le plus souvent, il n'a recours qu'à un type très simple de réflexion : les leçons et instructions (militaires, parfois morales) à l'usage de ses pairs, capitaines d'armée présents et à venir. Comme l'a souligné Étienne Pasquier, le « commentaire », au sens de récit à la façon de César, est alors suivi d'un « commentaire » à valeur éducative¹⁰.

Cependant, si le récit relate en effet les exploits militaires de l'auteur, celui-ci en vient très fréquemment à évoquer, dans des réflexions plus ou moins brèves, des événements qui le dépassent et où ses exploits personnels ne trouvent qu'une place minimale, voire inexistante. Ces réflexions, parce qu'elles tirent les *Commentaires* vers l'histoire humaniste, les éloignant du cadre générique défini par l'auteur même, peuvent à bon droit être qualifiées de digressions.

Je tenterai d'éclairer, dans les pages qui suivent, la manière dont Monluc *sort de son propos* (c'est-à-dire du « commentaire » ou *récit* de ses propres actions) pour *commenter* une histoire qui n'est pas la sienne : celle des Grands et des princes, celle des champs de bataille où il n'a pas été. Une façon, pour reprendre ses termes, de se « mêler d'écrire l'histoire » en refusant de faire œuvre d'historien – refus qu'il réitère à mainte reprise, non sans le compléter d'un aveu d'ignorance : « moy, qui ne sçay rien, m'en suis voulu mesler »¹¹.

Quand la digression autorise la dissertation : micro-récit d'une erreur royale (ou comment l'Italie fut perdue)

Les digressions se présentent d'abord comme des narrations plus ou moins sommaires, introduites sur le mode de la prétérition. Je citerai, en guise d'exemple, un passage très représentatif de cette pratique ; il prend place dans le premier livre des *Commentaires* qui relate les premières campagnes de Monluc, lors des guerres d'Italie.

« Je deduirois bien maintenant comme le royaume de Naples s'est perdu », écrit-il, avant de raconter (« deduire ») un moment fâcheux de sa jeunesse : la campagne du maréchal de Lautrec au royaume de Naples, en 1528, dont l'échec marque la fin de trente-cinq années de guerre continue, et le début d'une « paix armée » entre les Valois et les Habsbourg qui dominent désormais la Péninsule italienne¹² :

Je deduirois bien maintenant comme le royaume de Naples s'est perdu, lequel estoit presque conquis. Plusieurs en ont escrit ; mais c'est grand dommage qu'ils ne veulent

les échanges culturels entre l'Italie et la France à la Renaissance, eds. CUBELIER DE BEYNAC J. et SIMONIN M., Agen, Centre Matteo Bandello, 1990, p. 291- 318.

⁷ Voir *L'Ombre de Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, 3^e partie.

⁸ La singularité de Langey est précisément de lier l'histoire cicéronienne aux « Mémoires ou commentaires ». Voir *ibid.*, 2^e partie, chap. II.

⁹ MONLUC Blaise de, *Commentaires (1521-1576)*, éd. Paul Courteault, Paris, Gallimard, 1964 (« Pléiade »), p. 469.

¹⁰ PASQUIER Étienne, « À Monsieur de Pelgé », in : *Œuvres*, vol. 2, livre XVIII, lettre 2, Amsterdam, Compagnie des Libraires associez, 1723, col. 520.

¹¹ *Commentaires*, *op. cit.*, p. 82.

¹² Voir par exemple DESCENDRE Romain, FURNEL Jean-Louis et ZANCARINI Jean-Claude, « Après les Guerres d'Italie : Florence, Venise, Rome (1530-1605) », *Astérior*, n° 15 (2016), en ligne, consulté le 18/02/2021.

dire la vérité, et qu'ils ne mettent en arrière toute la crainte qu'ils ont : car les rois et les princes y pourroient prendre exemple, [ce] *qui les feroit plus sage*, pour ne se laisser pas piper et decevoir [tromper], comme ils font bien souvant ; mais personne ne veut que nos roys soyent si sçavans : car ils [les historiens] ne feroient pas si bien leur proffit, comme ils font, auprès d'eux¹³.

Les passages ajoutés par Monluc dans la dernière version des *Commentaires* apparaissent ici (et *infra*) en italique¹⁴. Dans une rédaction plus ancienne (1570-1571), Monluc dit simplement que le royaume de Naples était « gagné, et est grand domaige que les escripvains ne veullent escrire la vérité [...] »¹⁵. Or on sait qu'après cette première rédaction, l'auteur s'est fait lire des historiens : les frères Du Bellay, auteurs des *Mémoires* publiés après leur mort, en 1569, ainsi que les italiens Jove et Guichardin¹⁶.

C'est le texte des Du Bellay – la seule source qui ait servi de base à la révision des *Commentaires* – que Monluc vise ici¹⁷. À ses lointains souvenirs d'Italie, les Du Bellay ont apporté maint détail, mais aussi une version des faits plus partisane que la sienne : Guillaume fut l'historiographe et le polémiste du roi, et Martin, qui a écrit ses *Mémoires* pour terminer et compléter l'œuvre inachevée de son frère aîné, s'est peu démarqué de sa partialité¹⁸. Évoquant les Du Bellay dans un autre passage, Monluc ajoute que « les historiens n'eschivent qu'à l'honneur des roys et des princes »¹⁹.

Or, c'est en écrivant qu'il ne veut pas se risquer à rapporter des événements qui ne le regardent pas directement, que Monluc en vient à définir sa pratique d'historiographe :

Je lerray donc cela en arrière, pour n'avoir commencé à escrire sur la faute des autres, joint aussi que je n'en ay point de commandement ; mais seulement m'attendray à escrire mes fortunes, *pour servir d'exemple à ceux qui viendront après moy, afin que les petits Monlucs, que mes enfans m'ont laissé, se puissent mirer en la vie de leur ayeul*²⁰.

Monluc indique un destinataire familial, typique des Mémoires aristocratiques²¹. Faire de la *grande* histoire n'est pas de son domaine : pour se mêler des affaires du roi, il faudrait que celui-ci lui en donne « commandement ». Mais cette remarque est un peu retorse puisque, au préalable, Monluc a pris soin d'attirer notre attention sur le fait que « les rois et les princes » gagneraient à savoir les causes de la perte de Naples. Sa réflexion implique un autre destinataire – royal, et non plus familial. De fait, Monluc, qui a d'abord dicté ses *Commentaires* pour répondre aux accusations qui furent cause de sa disgrâce, ne perd jamais de vue de très hauts destinataires : Charles XI, le duc d'Anjou²², Catherine de Médicis²³.

¹³ *Commentaires, op. cit.*, p. 50.

¹⁴ Dans l'éd. citée, l'italique signale les passages de l'édition posthume de 1592 absents des manuscrits et qui furent, par conséquent, ou dictés par l'auteur à la fin de sa vie (entre 1572 et 1577), ou ajoutés par l'éditeur posthume.

¹⁵ *Commentaires, op. cit.*, p. 885.

¹⁶ Voir COURTEAULT Paul, *Blaise de Monluc historien : étude critique sur le texte et la valeur historique des Commentaires*, Paris, A. Picard, 1907, p. 72.

¹⁷ Voir *ibid.*, p. 56- 72.

¹⁸ Voir *L'Ombre de Guillaume du Bellay, op. cit.*, 2^e et 3^e parties.

¹⁹ *Commentaires, op. cit.*, p. 830.

²⁰ *Ibid.*, p. 50- 51.

²¹ Voir DEGUIN Yohann, *L'Écriture familiale des Mémoires. Noblesse, 1570-1750*, Paris, Champion, 2020, p. 112 *sqq.*

²² Qui devient Henri III en 1574.

²³ Voir *Blaise de Monluc historien, op. cit.*, p. 23- 45.

Le mémorialiste s'emploie donc à faire le contraire de ce qu'il a annoncé. Alors qu'il est censé raconter ses « fortunes », ses exploits militaires, il s'empresse de dire qu'il ne lui est rien arrivé d'intéressant dans sa participation au siège de Naples :

Il ne se presenta pas grande occasion [de m'illustrer], depuis que je fuz arrivé au camp : car on ne s'attendoit qu'au siège de la ville de Naples, qu'on vouloit avoir par famine, comme nous l'eussions euë bien tost, sans la revolte d'André Doria, qui manda au conte Philippin, son nepveu, qu'il ramenat ses galères à Genes, avec lesquelles il tenoit la ville de Naples bouclée par la mer, pendant que noz gallères tardèrent à venir. Dieu pardoint à qui en fust cause ! car, sans cela, la ville estoit à nous, et par consequant tout le royaume²⁴.

Ce passage est très allusif, mais en reprenant la rédaction des *Commentaires* dans les dernières années de sa vie, Monluc le développe considérablement, explicitant ses arrière-pensées :

Ce Philippin, lieutenant d'André Doria, gaigna près Capo d'Orso une belle bataille navale contre Ugo Moncada et le marquis de Guast, lesquels vouloient secourir Naples ; mais de ceste victoire vint nostre ruine. Philippin ayant envoyé les prisonniers à Genes à son oncle, et le Roy les voulant avoir, le sieur André Doria ne les voulut rendre, se plaignant qu'il avoit delivré le prince d'Orange au Roy sans recompence. Le marquis de Guast, homme fin et rusé, s'il en fut jamais, et qui a esté grand guerrier, sçeut si bien esbranler l'esprit mal content d'André Doria, qu'en fin il tourna sa robbe et se rendit à l'Empereur avec douze gallères. Le Roy nostre maistre estoit bien adverty de ses pratiques ; mais il avoit le cœur si gros et se sentoit si offensé d'André Doria qu'il ne le vouloit rechercher, [ce] dont il se repentit tout à loisir : car depuis il fut cause de beaucoup de pertes qui advinrent au Roy, et mesmes de la perte du Royaume de Naples, de Genes et autres mal-heurs. Il sembloit que la mer redoutast cest homme. Voilà pourquoy il ne falloit pas, sans grande et grande occasion, l'irriter ou mescontanter. Le Roy, peut estre, en avoit quelque autre occasion²⁵.

Il ne s'agit plus ici d'une pause dans le récit liée à une précision métalittéraire (voilà pourquoi j'écris), mais bien d'une digression qui traite des causes d'un échec (voilà comment j'analyse ce qui s'est passé). La pause n'est plus un méta-discours, mais un discours *historique* en tant qu'il rend compte d'une enquête, de la recherche de la *cause*, au sens juridique du terme : Monluc cherche le coupable.

Rien de plus vrai que le revirement de Doria – amiral de la flotte génoise, clé de la domination sur la mer tyrrhénienne – fut un petit désastre, qui venait du reste s'ajouter à d'autres revers français en Italie²⁶. Sur ce point, l'avis de Monluc ne diffère guère des historiens qui l'ont précédé. Il faut revenir à sa source : Martin du Bellay, qui met en valeur l'action de son frère Guillaume (mort en 1543) pour prévenir la révolte de Doria :

Le seigneur de Langey [Guillaume du Bellay] vint en poste à Paris trouver le Roy logé en la maison de Ville-roy : auquel il exposa ce qu'il avoit de charge de la part de monsieur de Lautrec, aussi ce qu'il avoit entendu de l'intention d'André Dorie, chose qui fut remise au conseil, où les demandes dudit André Dorie ne furent trouvées raisonnables, et mesmement par le Chancelier du Prat qui avoit grande autorité : et quelques

²⁴ *Commentaires, op. cit.*, p. 51.

²⁵ *Ibid.*

²⁶ LE GALL Jean-Marie, « Les princes italiens et François I^{er} », in : *François I^{er} et l'Italie*, éd. LASTRAIOLI C. et LE GALL J.-M., Turnhout, Brepols, 2018, p. 107- 130, p. 127- 129.

remonstrances que fait ledit seigneur de Langey de l'apparence qu'il y avoit que mal contentant André Dorie, le hasart estoit tant de la perte de Genes que de la ruine de nostre armée [qui²⁷] estoit devant Naples, au cas que ledit André Dorie se revoltast : estant le plus fort sur la mer et le plus riche en argent comptant, lequel s'il se voyoit dedaigné exposerait tout son bien et sa vie pour s'en ressentir²⁸.

Or, comme Martin du Bellay, et au contraire de Guichardin²⁹, Monluc rapporte que le roi était « bien averti » de ce qui se passait – par de bons conseillers, en somme, dont Langey lui-même. La nouveauté, dans l'analyse de Monluc, réside dans le fait d'attribuer la faute au seul roi, alors que Du Bellay stigmatise, de façon plus convenue, un mauvais conseiller : le puissant chancelier Duprat, qui incarnait en fait un « parti » opposé au sien au Conseil du roi³⁰. D'une façon moins partielle, mais pourtant analogue, Guichardin explique la perte de Naples par l'obstination personnelle de Lautrec ou de ses capitaines : le roi lui-même n'est pas mis en cause³¹. Quant à la révolte de Doria, Guichardin et Jove l'expliquent bien davantage par le désir ou l'intérêt qu'avait l'amiral à la « liberté » de Gênes³².

On peut ainsi résumer l'adresse implicite de Monluc au roi : Si tu n'as pas suivi le bon conseil ou le bon conseiller, la faute est à toi, et non à ceux que tu as choisis pour te conseiller. Les frères du Bellay mentionnent d'autres « trahisons » notables dans leurs *Mémoires* : celles du connétable de Bourbon et celle du marquis de Saluces³³. Comme eux, Monluc attribue ces revirements à des blessures d'honneur causées par l'ingratitude des souverains ; mais le thème est plus sensible dans les *Commentaires*, où affleure souvent l'*ethos* de l'aristocrate blessé qui, par l'écriture, tente de se réhabiliter³⁴.

La prétérition initiale (« Je lerray donc cela ») et le métadiscours (j'écris pour les « petits Monlucs ») se trouvent donc tout à fait contredits : la digression sur les causes de la trahison de Doria est assortie d'une leçon aux rois et aux princes – néanmoins tempérée par l'hypothèse que le roi aurait pu avoir une autre « occasion » (raison) de ne pas écouter Doria. Façon d'avouer, de la part de Monluc, qu'il n'est pas initié aux mystères de l'État : ainsi la considération de l'image du roi, le sort de ses enfants otages de l'empereur, ou le souci des finances (que Monluc dit mépriser³⁵) pourraient aussi bien, selon Guichardin, expliquer l'ingratitude de François I^{er}³⁶. Ainsi, tout en « commentant » l'histoire (et l'historiographie) de la monarchie, Monluc ne se défait pas de son *ethos* d'ignorant, déplorant que les autres historiens cachent la vérité sans se vanter pour autant de la posséder. « Sa » vérité, simple et sourdement menaçante, c'est que l'ingratitude des princes peut être lourde de conséquences.

²⁷ Le mot manque dans l'édition consultée. Je corrige d'après l'édition de Guillemot de 1588.

²⁸ DU BELLAY Guillaume et Martin, *Les Mémoires*, Paris, P. L'Huillier, 1569, f^o 85 v^o-86 r^o.

²⁹ Cf. GUICCIARDINI Francesco, *Histoire d'Italie*, éd. et trad. Jean-Claude Zancarini et Jean-Louis Fournel, Paris, R. Laffont, 1996, t. 2, p. 579.

³⁰ Voir MICHON Cédric, « Les frères Du Bellay et l'écriture de l'histoire », in : *Claude de Seyssel : Écrire l'histoire, penser le politique en France, à l'aube des temps modernes*, éd. EICHEL-LOJKINE P., Rennes, PUR, 2019, p. 217- 233.

³¹ Remarquons que la plus vive critique de Guichardin à l'encontre de Lautrec (*Histoire d'Italie, op. cit.*, t. 2, p. 566) manque dans les éditions italiennes du XVI^e siècle et, partant, dans la traduction de Chomedey probablement lue par Monluc.

³² *Histoire d'Italie, op. cit.*, t. 2, p. 579. GIOVIO Paolo, *Le second tome des Histoires*, trad. Denis Sauvage, Lyon, G. Roville, 1555, p. 102.

³³ *Mémoires, op. cit.*, f^o 48 r^o sqq. et 167 r^o.

³⁴ HERSANT Marc, « Discours de vérité et virilité blessée dans les *Commentaires* de Monluc », in : *La discorde des deux langages. Représentations des discours masculins et féminins du Moyen Âge à l'Âge classique. Textuel*, éd. LIAROUTZOS C. et PAUPERT A., 2006, p. 239- 256, p. 247 sq.

³⁵ Voir par exemple *Commentaires, op. cit.*, p. 291.

³⁶ Cf. *Histoire d'Italie, op. cit.*, t. 2, p. 491 sq. ; *Le second tome des Histoires*, p. 102. Voir « Les princes italiens », art. cité, p. 127.

Une historiographie de la marge : stratégies rhétoriques pour donner à voir la vérité

Assorties ou précédées de réflexions lapidaires, de telles digressions relèvent de la *parrhêsia*, la franchise du capitaine gascon³⁷ constitutive, comme dans de nombreux Mémoires de la fin du XVI^e siècle, de l'*ethos* noble de l'auteur³⁸. Monluc n'a de cesse de rappeler qu'il est noble et non « cleric » ; comme nombre d'officiers de son âge, il est peu lettré³⁹. En outre, c'est un soldat du rang qui a fait ses preuves au combat, et non un grand qui ne devrait sa position qu'à sa naissance. Il se trouve rarement près du roi : le seul monarque avec qui il ait eu une relation de confiance est Henri II⁴⁰.

Du point de vue de l'historiographie, l'enjeu des digressions est clair. Il faut dire la vérité aux princes, ou bien la leur cacher. Et pourquoi leur cache-t-on la vérité ? Pour pouvoir les manipuler, explique Monluc, qui pointe un paradoxe : pour devenir et pour rester conseiller du roi, il faut le maintenir dans la cécité, l'empêcher de voir les causes réelles de ses défaites. Le mauvais conseil et la mauvaise histoire ont ceci de commun qu'ils reposent, l'un et l'autre, sur le faux témoignage et la flagornerie. Ce lieu commun est exprimé avec force par Amyot :

Mais si la lecture et cognoissance des Histoires est agreable, utile et profitable à toute autre maniere de gens, je dy qu'elle est de tout point necessaire aux grands Princes et aux Rois [...]. Mais le pis est, qu'ils sont tousjours, ou le plus du temps, environnez de personnes, qui ne cherchent qu'à leur complaire par toutes voyes, et s'en treuve bien peu qui leur osent dire franchement la verité de toutes choses : et au contraire l'Histoire ne leur flatte rien : ains leur met à descouvert devant les yeux les fautes et vices de ceux qui en grandeur de fortune ont esté semblables à eux⁴¹.

Amyot transpose ainsi, dans le champ de l'historiographie, l'opposition topique du flatteur (mauvais conseiller) et de l'ami (bon conseiller)⁴². Monluc, cependant, s'il endosse ce rôle d'historien-conseiller du prince, ne cherche pas à désigner des coupables par leur nom ; il dénonce seulement certains types de fautes. Le seul responsable et *in fine* le seul juge de ces fautes, c'est le roi. Aussi Monluc refuse-t-il souvent de se faire calomniateur⁴³, comme lorsqu'il relate l'échec des troupes françaises devant Calais, en 1545 :

Et encores que je sçache bien à quoy il tint que l'on ne combatit ces dix ou douze enseignes, je ne le veux point mettre par escrit ; car, disant la verité, faudroit que je disse mal de quelques-uns, *et non pas des plus petits*, ce que je ne veux faire. Mais si monsieur de Saint-Cire [...] estoit en vie, il pourroit dire à qui il tint ; car il fut fort blecé et son cheval tué, et plus de quarante chevaux de ladite compagnie blecés ou morts. Il en sortist une grande querelle, qui presque amena deux hommes à combattre en camp clos [duel]. Ceste couïonade fut fort grande et de grand dommage pour le service du Roy : car, cela deffaict, il n'estoit demeuré personne dedans *Callais* que les vieilles gens et les femmes ;

³⁷ Voir sur cette notion PIETTRE Lionel, « Jean et Blaise de Monluc : une harangue relue à la lumière de l'expérience », *Littératures classiques*, vol. 94 / 3, 2017, p. 105- 115.

³⁸ Voir VIRASTAU Nicolae, « L'*ethos* du mémorialiste de Commines à Monluc et l'évolution du genre avant le XVII^e siècle », *Fabula Colloques*, 2014.

³⁹ Voir KNECHT Robert J., « The sword and the pen : Blaise de Monluc and his *Commentaires* », *Renaissance Studies*, vol. 9 / 1, 1995, p. 104- 118.

⁴⁰ Voir *infra* et *L'Ombre de Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, 3^e partie, chap. II.

⁴¹ AMYOT Jacques, « Aux Lecteurs », in : PLUTARQUE, *Vies des hommes illustres*, 2^e éd., Paris, M. de Vascosan, 1565, np.

⁴² Voir *L'Ombre de Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, 1^{re} partie, chap. I.

⁴³ Comme l'a remarqué M. Hersant (« Discours de vérité », art. cité, p. 251 *sq.*).

et, comme j'ouïs dire depuis à monsieur le mareschal de Biès, il eust emporté Callais en deux jours, avec l'artillerie qu'il avoit, si ceux-là eussent esté deffaicts⁴⁴.

On remarque ici la pratique, courante chez Monluc, de convoquer des témoins encore vivants au moment où il dicte son œuvre. La digression, sorte de commentaire marginal à la grande histoire, appelle une autre forme d'historiographie marginale : le commentaire oral et confidentiel des acteurs des combats. Cette forme d'histoire semble primer par sa valeur de vérité sur l'historiographie écrite. Voilà qui fait écho à l'écriture « parrhèsiastique » de Monluc : les *Commentaires*, qui furent dictés par leur auteur, s'insèrent dans cet ensemble plus vaste de récits oraux d'hommes d'expérience confiés « de bouche » à d'autres hommes d'expérience.

Par ailleurs, cette fois encore, la réflexion autorise une digression, qui plus est stratégique : Monluc explique comment, à partir de l'observation des forces ennemies, il a pu déduire la nécessité d'entreprendre l'assaut de Calais. Le retour critique sur les événements permet en dernier lieu de montrer la façon dont il aurait fallu juger la situation avant d'agir. Se dessine dès lors une nouvelle histoire, parallèle, caractéristique des premiers Mémoires militaires, notamment ceux de Martin du Bellay⁴⁵ : une historiographie des possibles, qui s'écrit à l'irréel du passé (« il eust emporté Callais en deux jours »). Monluc écrit une histoire des occasions manquées, fruit de conversations entre officiers confrontant leurs expériences.

La pratique de la digression s'inscrit donc dans une stratégie rhétorique d'ensemble qui permet à Monluc d'écrire une histoire parallèle, lacunaire, marginale des guerres qu'il a vécues. D'une part, il écrit une *histoire des possibles* en suggérant que le cours des événements eût été changé si Monluc ou d'autres soldats « de terrain » avaient été écoutés⁴⁶. D'autre part, il écrit une *histoire lacunaire et marginale de l'État*. Les faiblesses du pouvoir et ses responsabilités y sont dénoncées, mais seulement de loin en loin, la *distance* au monde de la Cour et du Conseil et l'*expérience* des batailles étant les conditions nécessaires d'un discours de vérité. Une telle distance relève aussi de la précaution, et permet en fait d'écarter du récit certaines actions honteuses, y compris les compromissions de Monluc même, comme sous le court règne de François II⁴⁷.

Ce dispositif complexe relève bien de l'histoire au sens cicéronien⁴⁸ dans la mesure où il permet à l'auteur d'orner son récit en expliquant les causes de faits qui dépassent son expérience personnelle. Monluc revendique ainsi, dans une longue « remontrance » au roi située à la fin des *Commentaires*, de décrire les « causes » des « mal-heurs » connus par le royaume tout au long de sa carrière⁴⁹. Pour être marginale, sa pratique d'écriture mérite donc bien le nom d'historiographie ; à ceci près que l'auteur y refuse la position de juge suprême, qui est laissée à Dieu, puis au roi. Juger les grands en souverain serait inconvenant. Monluc refuse de calomnier, de dénoncer précisément leurs fautes. Son *historiographie de la marge* ne met donc pas tant en valeur ses actions (qui constituent par ailleurs le cœur de son récit) que son jugement d'historiographe – ainsi que la condition sociale qui autorise ce jugement, et le contraint à ne s'exprimer que dans des limites qu'il ne dépasse qu'avec une extrême discrétion⁵⁰.

⁴⁴ *Commentaires*, *op. cit.*, p. 186- 187.

⁴⁵ Voir *L'Ombre de Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, 3^e partie, chap. II.

⁴⁶ C'est déjà ce que Martin du Bellay faisait en mettant en scène les conseils avisés, mais pas entendus, de son frère Guillaume.

⁴⁷ *Commentaires*, *op. cit.*, p. 469 *sq.* Voir *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, p. 384- 393.

⁴⁸ Plus précisément de ce que j'appelle l'histoire-jugement, une histoire où l'auteur se place du point de vue des acteurs pour juger des situations et des problèmes politiques (voir *L'Ombre de Guillaume du Bellay*, *op. cit.*, introduction).

⁴⁹ *Commentaires*, *op. cit.*, p. 801.

⁵⁰ Voir « Jean et Blaise de Monluc », art. cité.

La question se pose, cependant, de la légitimité de la position de Monluc. L'*ethos* de l'homme d'épée, qui a passé cinquante ans à combattre, ne lui suffit pas ; ni même l'*ethos* du parrhésiaïste, traditionnel dans l'historiographie depuis l'Antiquité. L'historiographie marginale de Monluc présuppose, pour être entendue, une légitimation mystique.

Digressions mystiques, résonances traumatiques

Car c'est aussi en tant qu'inspiré que Monluc « commente » la grande histoire⁵¹. Ses digressions réflexives peuvent ainsi être lues à la lumière de digressions narratives *prophétiques*, à commencer par les deux grands récits de songe des *Commentaires*.

Le premier récit, le plus court, situé à la fin du livre IV, annonce à Monluc la mort d'Henri II lors d'un tournoi. Ce songe prophétique est précédé d'une « parole » qui l'est tout autant :

Je n'ay jamais oublié une parole que je dis au roy de Navarre : que j'avois tout jamais ouy dire que, quand un homme pense estre hors de ses affaires et qu'il *ne songe qu'à* se donner du bon temps, que c'est alors qu'il[s] luy viennent les plus grands malheurs, et que je craignois la sortie [l'issue]⁵² de ce tournoy⁵².

La pause du récit est amorcée par cette réflexion sous forme de maxime qui n'est pas le fait de Monluc *auteur*, mais de Monluc *acteur* de l'histoire. Le verbe « songer » annonce aussi récit qui va suivre : Monluc, au contraire du roi, a l'esprit préoccupé, revivant sans cesse les événements. Sa mémoire est proverbiale ; on sait à quel point les cinquante années de guerre des *Commentaires* sont riches en détails⁵³.

Or, quand le roi ne « songe » pas à ce qui pourrait lui arriver, Monluc y songe au sens propre du terme :

Il n'y avoit justement que trois jours jusques au jour du tournoy, comptant par la datte de la lettre. Je m'en retournay *le* lendemain chez moy ; et la nuit propre venant au jour du tournoy, à mon premier sommeil, je songeay que je voyois le Roy assis sur une chaire [chaise], ayant le visage tout couvert de gouttes de sang ; et me sembloit que ce fust tout ainsi que l'on peint Jesus-Christ, quand les Juifs luy mirent la couronne, et qu'il tenoit ses mains jointes. Je luy regardois, ce me sembloit, sa face, et ne pouvois descouvrir son mal ny veoir autre chose que sang au visage. J'oyois, comme *il* me sembloit, les uns dire : il est mort, les autres : il ne l'est pas encores. Je voyois les medecins et chirurgiens entrer et sortir dedans la chambre. Et cuide que mon songe me dura longuement ; car, à mon reveil je trouvay une chose que je n'avois pensée, c'est qu'un homme puisse pleurer en songeant. Car je me trouvay la face toute *en* larmes, et mes yeux qui en rendoient tousjours ; et falloit que je les laissasse faire, car je ne peuz [pus] prendre autre resolution sinon *de* sa mort⁵⁴.

Sans entrer dans le détail de l'analyse de ce passage, il faut ici comprendre la fonction d'une telle digression narrative. Le songe n'est pas seulement prémonitoire : il pose les fondements d'une relation exceptionnelle entre Monluc et le corps mystique du roi, comme l'a remarqué la

⁵¹ Sur la « bonne fortune » de Monluc et ses liens avec la Providence et l'inspiration, voir VIAUD Alicia, *À hauteur d'homme : usages de la fortune dans l'écriture de l'histoire (1560-1600)*, Thèse de doctorat, dir. Michel Magnien, Sorbonne Paris Cité, 2018, p. 325- 358.

⁵² *Ibid.*, p. 464.

⁵³ Voir *Blaise de Monluc historien*, *op. cit.*, *passim*.

⁵⁴ *Commentaires*, *op. cit.*, p. 464- 465.

critique⁵⁵. Ce qui est moins évident, c'est que l'état songeur de Monluc est fort proche de son état de conscience. On a vu que Monluc avait déjà pressenti, en toute conscience, le danger que courait le roi : c'est le sens de la maxime adressée au roi de Navarre. De même, c'est encore *après* son réveil, en pleine conscience, que Monluc prédit l'avenir du royaume :

Je partis incontinent, et allay prendre sur mon chemin un mien voisin, nommé monsieur de Beraud ; et nous en alames le grand trost droict à Nérac. Il est en vie. Je luy *dis et* predis tous les mal-heurs au plus près et tout ce que j'ay veu venir despuis en la France ; et autant en dis au roy de Navarre⁵⁶.

Le songe annonce, certes, la mort du roi ; mais il permet surtout de prophétiser *l'ensemble* des événements à venir – les guerres civiles. En outre, le début du récit contient une précision essentielle : « à mon *premier* sommeil ». Le rêve survient au moment où le sommeil se distingue mal de l'état de veille : c'est sa préoccupation consciente pour Henri II (attestée par l'échange préalable avec le roi de Navarre) qui suscite le songe de Monluc.

J'en viens au second récit de rêve, bien plus développé. C'est encore un cauchemar : toute la famille royale est assassinée ; le roi est remplacé par un autre. Après un court dialogue (en italien) avec le nouveau monarque, qui menace de le châtier, Monluc prend la fuite, poursuivi par des soldats, avant de se jeter du mur de la ville pour se réveiller « tout en eau » (en sueur)⁵⁷. Si la cohérence du rêve n'a rien d'évident, Monluc la rétablit après coup en l'interprétant comme un songe prophétique, annonciateur d'une sédition protestante⁵⁸. Le rêve vient ainsi s'intégrer dans la trame logique du récit historique, à la fois pour annoncer un événement et mettre en valeur la capacité d'anticipation de Monluc.

Or on retrouve, à l'insertion de ce second récit onirique, la même précision que dans le précédent : « à mon premier sommeil je fis un songe »⁵⁹. Le rêve est ensuite revendiqué comme factuel dans un ajout tardif de l'auteur : « Plusieurs sont en vie, à qui je le dis dès lors ; ce ne sont pas des contes faits à plaisir. »⁶⁰ Le récit de songe proprement dit est suivi de l'explication médicale des rêves du premier sommeil :

*Les medecins me disoient que c'estoit à force de l'imagination, pour estre mon esprit occupé tousjours à cela ; et crois qu'il est vray, car souvent me suis-je trouvé la nuict en combats avec les ennemis, songeant des malheurs que je voyois après advenir, et des bonnes fortunes aussi. J'ay eu ce malheur-là toute ma vie que, dormant et veillant, je n'ay jamais esté en repos ; j'estois assuré qu'ayant quelque chose à faire et en ma teste, je ne faillois jamais d'y estre toute la nuict ; c'est une grand peyne*⁶¹.

En somme, Monluc, contrairement à Henri II au tournoi, n'est jamais « hors de ses affaires » ; son esprit est hanté par l'action. Son jugement s'en trouve légitimé – non seulement par une relation mystique au roi ou à Dieu, mais encore par une *relation obsessionnelle au temps vécu de l'histoire*. Ce temps vit en Monluc, qui se montre si intimement lié au devenir du royaume que les malheurs viennent s'annoncer jusque dans son sommeil.

Dans un autre passage, Monluc évoque non pas un songe mais le simple pressentiment d'une attaque nocturne de l'ennemi, qui devait en effet arriver lors de la « camisade de

⁵⁵ Voir VERDIER Maurice F., « Le songe de Monluc », *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, vol. 37 / 1, 1975, p. 7- 14 ; et « The sword and the pen », art. cité, p. 111 sq.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 465.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 593- 595.

⁵⁸ *Ibid.*, p. 603.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 593.

⁶⁰ *Ibid.*

⁶¹ *Ibid.*, p. 595- 596.

Camollia » (Noël 1554). Son appréhension est fondée sur son peu d'estime envers l'un de ses capitaines :

C'est une chose estrange que, plus d'un mois auparavant, mon esprit me disoit et sembloit me pronostiquer que le marquis [de Marignan] me donneroit une escalade et que le capitaine Saint-Auban seroit cause de la perte du fort. Cela m'estoit tousjours devant les yeux [...] ⁶².

Monluc se montre ensuite devisant avec deux officiers, leur tenant de semblables propos :

Croyriez-vous qu'il me va toujours devant les yeux que nous devons perdre ce fort par la faute du capitaine Saint-Auban et sa compagnie ? Je ne le veois jamais entrer que la fiebvre ne me prenne, du mauvais presage que j'en ay ⁶³.

Un ajout tardif complète ce tableau : « mon esprit me dictoit tousjours que cest homme me causeroit quelque mal'heur » ⁶⁴. Les termes « presage » et « pronostic » renvoient à la prophétie plutôt qu'au simple pressentiment ; et l'auteur insiste sur son obsession visuelle par l'expression « toujours devant les yeux », dont la répétition permet de rapprocher les paroles vives de Monluc, adressées à ses semblables avant la camisade, et le « commentaire » qu'il en donne une vingtaine d'années plus tard.

Ces digressions fortement dramatisées, prophétiques mais qui semblent le produit d'une réalité historique intimement vécue, créent les conditions d'une parole qui véhicule non pas une *analyse* de l'histoire (comme les digressions réflexives précédemment évoquées) mais une *vérité* qui nécessite pour être entendue de sortir des cadres du récit événementiel autant que de la réflexion historique. Monluc revendique par ailleurs être guidé par Dieu, selon la devise : « *Deo Duce, ferro comite* » (Dieu pour guide, l'épée pour compagne) ⁶⁵. Sa fureur guerrière est parfois présentée comme le produit d'une inspiration divine ⁶⁶. Mais elle est, tout autant, le produit de la folie des combats : c'est parce qu'il a « toujours devant les yeux » le danger que les événements, favorables ou défavorables, semblent toujours confirmer ses appréhensions. La confiance en Dieu et l'idée d'être son instrument ne s'édifient que par-dessus une réalité première, matérielle – celle de la guerre et de ses violences –, qu'elles confortent et compensent.

Au terme de cette excursion, revenons au point d'où nous sommes partis. En sortant de son propos, Monluc s'autorise des digressions réflexives qui lui permettent de produire une historiographie en marge de l'histoire officielle. Mais il ne peut faire valoir son jugement d'historien qu'au nom d'une position sociale de non-historien – celle du soldat –, elle-même légitimée par le sentiment d'être un inspiré. Une telle inspiration procède d'un rapport mystique à Dieu, au roi et au royaume, mais aussi et surtout d'un rapport obsessionnel à l'histoire, plus précisément d'un rapport traumatique à l'expérience guerrière. De ces digressions, les *Commentaires* se trouvent non seulement *ornés*, au sens rhétorique du mot, mais aussi chargés d'une émotion qui, au sein de cette œuvre martiale, distingue ses passages les plus poignants, et les plus commentés.

⁶² *Ibid.*, p. 282.

⁶³ *Ibid.*, p. 283.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ Cette devise figure en page de titre de la première édition posthume des *Commentaires* (Bordeaux, S. Millanges, 1592).

⁶⁶ *Commentaires, op. cit.*, p. 830 sq.

Lionel PIETTRE (Dr. universit  Grenoble Alpes)
Aix-Marseille Universit , CIELAM, Aix-en-Provence, France